

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**- VILLE DE SABLE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE DE SABLE SUR SARTHE (2)**

Numéro SIRET : 21720264700277

POSTE COMPTABLE : 072045

**M. 14**

**Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA**

**Budget primitif**

**voté par nature**

**BUDGET ANNEXE : ZAC DE LA PELLANDIERE (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

## II - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	7

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>91 600,00</b>	<b>32 920,00</b>	<b>32 920,00</b>
6015	Terrains à aménager	90 000,00	32 920,00	32 920,00
6226	Honoraires	1 600,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>100,00</b>	<b>80,00</b>	<b>80,00</b>
65888	Autres	100,00	80,00	80,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6618	Intérêts des autres dettes	150,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	150,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>92 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>

<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)</b>	<b>1 030 000,00</b>	<b>188 000,00</b>	<b>188 000,00</b>
7133	Variat° en-cours de production biens	515 000,00	188 000,00	188 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	515 000,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 030 000,00</b>	<b>188 000,00</b>	<b>188 000,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>1 122 000,00</b>	<b>221 000,00</b>	<b>221 000,00</b>
---	---------------------	-------------------	-------------------

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>221 000,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
- (2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	120 000,00	175 000,00	175 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	120 000,00	175 000,00	175 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	395 500,00	13 000,00	13 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	395 500,00	13 000,00	13 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500,00	80,00	80,00
752	Revenus des immeubles	1 500,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	80,00	80,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>517 000,00</b>	<b>188 080,00</b>	<b>188 080,00</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	605 000,00	32 920,00	32 920,00
7133	Variat° en-cours de production biens	90 000,00	32 920,00	32 920,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	515 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>605 000,00</b>	<b>32 920,00</b>	<b>32 920,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>1 122 000,00</b>	<b>221 000,00</b>	<b>221 000,00</b>
---	---------------------	-------------------	-------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>221 000,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
- (2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	425 041,25	155 443,55	155 443,55
168741	Dettes - Communes membres du GFP	425 041,25	155 443,55	155 443,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>425 041,25</b>	<b>155 443,55</b>	<b>155 443,55</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>425 041,25</b>	<b>155 443,55</b>	<b>155 443,55</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	605 000,00	33 000,00	33 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	605 000,00	33 000,00	33 000,00
3355	Travaux	90 000,00	33 000,00	33 000,00
3555	Terrains aménagés	515 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>605 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>1 030 041,25</b>	<b>188 443,55</b>	<b>188 443,55</b>
--	---------------------	-------------------	-------------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>295 556,45</b>
----------------------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>484 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	41,25	443,55	443,55
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	41,25	443,55	443,55
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>41,25</b>	<b>443,55</b>	<b>443,55</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>41,25</b>	<b>443,55</b>	<b>443,55</b>

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	1 030 000,00	188 000,00	188 000,00
3351	Terrains	15 000,00	12 000,00	12 000,00
3355	Travaux	500 000,00	176 000,00	176 000,00
3555	Terrains aménagés	515 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 030 000,00</b>	<b>188 000,00</b>	<b>188 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 030 000,00</b>	<b>188 000,00</b>	<b>188 000,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>1 030 041,25</b>	<b>188 443,55</b>	<b>188 443,55</b>
--	---------------------	-------------------	-------------------

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	<b>295 556,45</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>484 000,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
- (2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 24  
 Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 33  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2023

Présenté par Le Maire (1),  
 A Sablé sur Sarthe, le 03/04/2023  
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A Sablé sur Sarthe, le 03/04/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



LEUDIÈRE Nicolas

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2023, et de la publication le 07/04/2023  
 A Sablé sur Sarthe, le 13/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## IV - ANNEXES - REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1

COMpte ADMINISTRATIF N-1		REPRISE ANTICIPÉE	
Voté le .....		(si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N-1		Résultat de fonctionnement N-1	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		A - Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		B - Résultats antérieurs reportés (par délibération du 27 juin 2022 sur l'affectation du résultat N-2), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 0,00
<b>C - Résultat à affecter</b>		<b>C - Résultat à affecter</b>	+ 0,00
= A + B (hors restes à réaliser)		= A + B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Investissement</b>		<b>Investissement</b>	
<b>D - Solde d'exécution N-1</b>		<b>D - Solde d'exécution N-1 estimé</b>	+ 295 556,45
(précédé de + ou -)		(précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)		D 001 (besoin de financement)	
R 001 (Excédent de financement)		R 001 (Excédent de financement)	+ 295 556,45
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b>		<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b>	
Besoin de financement		Besoin de financement	-
Excédent de financement		Excédent de financement	
<b>Besoin de financement (F= D+E)</b>		<b>Besoin de financement (F = D+E)</b>	
<b>AFFECTATION (C = G+H)</b>		<b>REPRISE ANTICIPÉE = C</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement		1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	N/A
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		G = couverture obligatoire du besoin de financement (F)	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		2) H Report en fonctionnement R 002	0,00
(si >F, H=C-G)		(si >F, H=C-G)	
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>		<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

SABLE SUR SARTHE  
Le Comptable public


K. LE TOURNIER  
Finances Publiques

SABLE SUR SARTHE,  
Le Maire

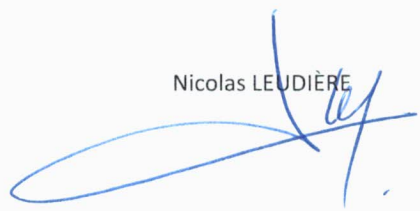



# Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2023

\*\*\*\*\*

Budget principal Ville de Sablé sur Sarthe	Budget primitif 2023	
Budget annexe – ZAC de la Pellandière	Budget primitif 2023	✓
Budget annexe – ZAC de Gastines	Budget primitif 2023	
Budget annexe – Lotissement de la Tussonnière	Budget primitif 2023	

Nicolas LEUDIÈRE



Nicolas RENOU  
donne procuration  
à M. Abdelkader HADJAI

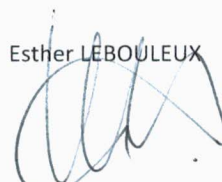
Olivier DUBOIS



Geneviève POTIER



Esther LÉBOULEUX



Benoît LEGAY



Muriel PETITGAS



Denis ROCHER

donne procuration  
à M. Jean-Pierre FERRAND

Manuela GOURICHON

Jean-Pierre FERRAND



Philippe de JOCAS



Xavier FALLARD  
donne procuration  
à M. Philippe de JOCAS

Abdelkader HADJI



Julien HÉRAULT



Anaïs LAUNAY



Adrien LE DRÉAU



Blandine LÉTARD



Mylène MONTRON  
donne procuration à  
Mme Geneviève POTIER

Magali MOYON



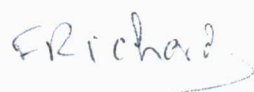
Stéphane PELTIER



Alain PONTONNIER



Françoise RICHARD



Sébastien FREULON  
donne procuration  
à M. Julien HÉRAULT

Lubin LATCHOUMAYA  
donne procuration  
à Mme Blandine LÉTARD

Cécile CHIARI

donne procuration  
à Mme Françoise RICHARD

Anne-Marie FOUILLEUX



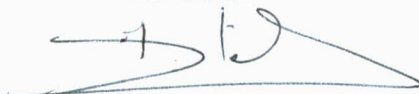
Philippe MERCIER



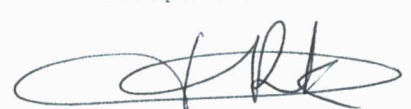
Flavie GUIMBERT

donne procuration  
à M. Philippe MERCIER

Jean DISTEL



Karine RONGEAT



Jean-François DENOS

donne procuration  
à Mme Karine RONGEAT

Maxence MAZARI



Rémi MAREAU

